

JOURNAL OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

Pour tous renseignements concernant les abonnements et annonces légales voir en dernière page

69ème Année

Jeudi 2 Avril 1942

No. 60

SOMMAIRE

Arrêté portant modification du tableau des établissements incommodes, insalubres et dangereux.

Arrêté portant application du règlement sur l'affichage à la localité de Nakada.

En Supplément au "Journal Officiel" de ce jour :

MINISTÈRE DES FINANCES. — Administration des Contributions Directes. — Saisies administratives.

CABINET DE SA MAJESTÉ LE ROI

Sa Majesté le Roi a daigné conférer :

La Quatrième Classe de l'Ordre du Nil (Officier)

aux :

Kaïmakam MOHAMED CHOUKRI BEY, Commandant du Trafic au Gouvernorat du Caire ;

Bimbachi (Kaïmakam local) SADEK IBRAHIM EL-MOLA EFFENDI, Commandant des Boulouks Nizams du Caire.

Sa Majesté le Roi a daigné conférer :

La Médaille du Devoir, en or.

au Sagh AHMED ABDEL RAHMAN SAÏD EFF., Officier de Police au Gouvernorat du Caire.

La Médaille du Devoir, en argent.

au Moulazim Awal SAAD-EDDINE ABDEL LATIF EL SONBATI EFFENDI, Moulahiz de Police à la Moudirieh de Gharbieh.

La Médaille du Devoir, en bronze.

aux :

Constable Moumtaz MOUNIR IBRAHIM MOUSSA EFFENDI, de la Police du Gouvernorat du Caire ;

Bach-Chaouiche MOHAMED ABDALLAH EL SOUDANI, de la Brigade des Pompiers du Gouvernorat du Canal ;

Chaouiche MAHMOUD MOUSSA ABDEL KERIM, de la Brigade des Pompiers du Gouvernorat du Canal.

Sa Majesté le Roi a daigné conférer :

La Cinquième Classe de l'Ordre du Nil (Chevalier)

à :

IBRAHIM HUSSEIN WALI EFFENDI, Inspecteur au Ministère de l'Instruction Publique ;

Youzbachi IBRAHIM SID AHMED EL KALACHE EFFENDI, Commandant de la Brigade des Pompiers au Gouvernorat du Canal.

LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS, ETC.

MINISTÈRE DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Arrêté portant modification du tableau des établissements incommodes, insalubres et dangereux.

LE MINISTRE DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE,

Vu l'article 2 de la Loi No. 13 de 1904 sur les établissements incommodes, insalubres et dangereux ;

Vu l'Arrêté du Ministère de l'Intérieur du 31 mai 1920 remplaçant le tableau des dits établissements par un nouveau tableau, ainsi que les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

ARRÊTE :

Art. 1.—Dans le tableau des établissements incommodes et dangereux, Classe II, Catégorie A, la mention "Dépôts de bois destinés au commerce et employés par les entrepreneurs dans les constructions" sera remplacée par la mention suivante :

"Dépôts de bois destinés au commerce et employés par les entrepreneurs dans les constructions et dépôts de tapissiers qui contiennent plus de 100 poutres et 100 poteaux et 25 canapés en bois".

Art. 2.—Le présent arrêté entrera en vigueur sept jours après sa publication au "Journal Officiel".

Fait le 8 Safar 1361 (17 mars 1942).

(Traduction.)

(Signé) : ABDEL FATTAH EL-TAWIL.

Arrêté portant application du règlement sur l'affichage à la localité de Nakada

LE MINISTRE DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE,

Vu les articles 6 et 16 du Décret du 20 juillet 1938 portant règlement sur l'affichage ;

Vu l'Arrêté ministériel du 15 juillet 1939 portant certaines prescriptions pour l'exécution du dit décret ;

Vu l'avis émis par le Comité Consultatif pour les affaires des Municipalités, Commissions Locales et Conseils de Village en date du 19 février 1939, concernant l'application du dit règlement dans les Municipalités qui en décideront l'adoption et vu la décision de la Commission Locale de Nakada en date du 25 janvier 1942 ;

ARRÊTE :

Art. 1.—Les dispositions du décret et de l'arrêté susmentionnés sont applicables à Nakada.

Art. 2.—Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication au "Journal Officiel".

Fait le 6 Rabi Awal 1361 (23 mars 1942).

(Traduction.)

(Signé) : ABDEL FATTAH EL TAWIL.

ADJUDICATIONS

The general conditions on which tenders for Government contracts can be received may be obtained from the Departments concerned, or from the Central Stores, Ministry of Finance, Cairo, or from the Office of the Inspecting Engineer to the Egyptian Government, 41 Tothill Street, London, S.W. 1.

The specifications, special conditions, samples, etc., relative to each adjudication may be obtained from the Departments concerned on any day (Fridays and holidays excepted), from 9 a.m. to noon.

Tenders must be submitted under sealed envelopes and will be received up till noon on the day fixed for the adjudication, except where otherwise stated.

Tenders for the following adjudications will be received at the undermentioned offices on the dates stated :—

MINISTRY OF FINANCE

Central Stationery Stores, Ministry of Finance, Cairo.

June 8, 1942.—Supply of stationery.

Tenders can be obtained from the Central Stores, against payment of 100 mills.

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

Director of Stores, Ministry of Public Health, Cairo.

Tenders will be received for the following, required for the year 1942-1943, as shown on the dates hereinafter :—

April 18, 1942, at 11 a.m.—Supply of cotton, dressings, mackintosh, etc.

May 18, 1942, at 11 a.m.—Supply of : (1) bottles, jars, etc. ; (2) medicinal oils ; (3) paper filtering, paper bags, etc.

Cost of tender form is 50 mills. for each copy.

MINISTRY OF EDUCATION

Secretary-General, Ministry of Education, Sharia El-Falaki, Cairo.

June 21, 1942, at 10 a.m. — Supply of materials required for Carpentry Sections of the Trades Schools during the year 1942-1943.

Tenders are to be submitted by registered post or put in the box of tenders kept in the Archives of the Ministry of Education.

Specifications and conditions of tender may be obtained from the Central Stores Department, Sharia Darb el-Gamamiz, Cairo, against payment of 100 mills. each.

June 24, 1942, at 10 a.m.—Supply of tools required for the Mechanical and Metal Work Sections of the Trades Schools.

Tenders are to be submitted by registered post or put in the box of tenders kept in the Archives of the Ministry of Education.

Specifications and conditions of tender may be obtained from the Central Stores Department, Sharia el Falaki, Cairo, against payment of 100 mills. each.

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Director-General, Mechanical and Electrical Department, Ministry of Public Works, Cairo.

April 21, 1942.—Supply of Diesel fuel oil for the Government Departments during the financial year 1942-1943.

Specifications and conditions of tender can be obtained from the above Office, against payment of L.E. 1 for each copy, plus 30 mills. for postage.

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Director-General, Mechanical and Electrical Department, Ministry of Public Works, Cairo.

April 25, 1942. — Supply of wood required for Government Departments during the financial year 1942-1943.

Specifications and conditions of tender can be obtained from the above Office, against payment of L.E. 1.500 mills. for each copy, plus 30 mills. for postage.

May 9, 1942. — Supply of Solar oil for the Government Departments during the financial year 1942-1943.

Specifications and conditions of tender can be obtained from the above Office, against payment of L.E. 1 for each copy, plus 30 mills. for postage.

Inspector, South Cairo Division, State Buildings Department, Ministry of Public Works, Cairo.

*April 25, 1942.—Ordinary and sanitary works for the maintenance, repairs and modifications of the State buildings in Zone A, comprising the Qisms of : Sayeda Zeinab, Khalifa, Masr el-Qadima and Helwan for one year, commencing from May 1, 1942 up to April 30, 1943.

*April 27, 1942.—Ordinary and sanitary works for the maintenance, repairs and modifications of the State buildings in Zone B, comprising the Qisms of : Abdin, Zamalek, Musky and Darb el-Ahmar for one year, commencing from May 1, 1942 up to April 30, 1943.

*Tenders must be submitted on special forms obtained against payment of 100 mills. from the above-mentioned Office.

Schedules can be consulted at the Head Office of the State Buildings Department at the Inspection or any other Inspection.

Inspector, East Division, State Buildings Department, Zagazig.

*April 25, 1942, at 11 a.m.—Ordinary and sanitary maintenance and repairs necessary to State buildings, during the year 1942-1943, in the following districts :—

- (1) Port Said Governorate and distant buildings.
- (2) Sharqiya Mudiriya.
- (3) Damietta Governorate and distant buildings.

*April 27, 1942, at 11 a.m.—Ordinary and sanitary maintenance and repairs necessary to State buildings, during the year 1942-1943, in the following districts :—

- (1) Suez Governorate and distant buildings.
- (2) Gabal El-Tor District.
- (3) Daqahliya Mudiriya and distant buildings.

*Tenders should be submitted on the form which can be obtained on application from the Division Office at Zagazig against payment of 100 mills.

Applications should be made on 30-mill. stamped paper.

The Administration reserves the right of dividing work if necessary.

Inspector, North Cairo Division, State Buildings Department, Upper Story of Ministry of Communications, Cairo.

Tenders will be received for the ordinary and sanitary maintenance and alterations, for the period extending from May 1, 1942 up to April 30, 1943, to State buildings, as follows :—

- (1) April 25, 1942.—For the districts of Ezbekiya, Bulaq, Shubra, Bab el-Sha'aria, Rod el-Farag, El-Gamaliya, El-Waily and Masr el-Gidida (Heliopolis, Almaza and Kilo 3).
- (2) April 27, 1942.—For the zone of Qalyubiya Province.

Tender forms can be obtained from the said Office, against payment of 150 mills. for each.

Schedule of rates may be consulted at the above-mentioned Office.

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Inspector, North Cairo Division, State Buildings Department, Upper Story of Ministry of Communications, Cairo.

May 4, 1942.—Construction of an upper storey, two sheds, a latrine and other alterations at the Secondary School of Masr El-Gidida.

Documents of the adjudication can be obtained from the said Office, against payment of L.E. 3.980 mills. for whole works; L.E. 2.640 mills. for ordinary work, L.E. 1.240 mills. for sanitary work, and 700 mills. for electric work, plus 70 mills. postage for each.

The Administration has the right to divide the works.

Contractors tendering for two parts or more of the said works will be exempted from buying the documents relating thereto.

Hon. Chief Engineer, Royal Palaces, Director-General, Tanzim Department, Cairo.

*April 29, 1942.—Ordinary repairs and maintenance to Abdin and Qubba Royal Palaces and annexes in Cairo during the period, commencing from May 1, 1942 up to April 30, 1943.

*April 30, 1942.—Sanitary repairs and maintenance to Abdin and Qubba Royal Palaces and annexes in Cairo during the period, commencing from May 1, 1942 up to April 30, 1943.

*Forms of tender can be obtained from the above-mentioned Office, against payment of 100 mills.

The schedule of rates and conditions of contract can be obtained from any division of building.

MINISTRY OF COMMUNICATIONS

Egyptian State Railways, Telegraphs and Telephones.

Tenders are invited for the supply of: compound motor and wagon motor grease; felt for making grit shields; red lead, genuine dry; portorage, loading and unloading and stacking sleepers and timber at Gabbary, Alexandria.

For particulars, see E.S.R. Weekly Journal.

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Director-General of Prisons, 4 Sharia El-Bustan, Cairo.

April 15, 1942, at 10 a.m. — Tenders will be received for the supply of:—

- (1) Cotton-seed oil for food and soap-making.
- (2) Wool yarn mechanically spun for blankets.

Conditions of tender form is 100 mills. for the first, and 200 mills. for the second.

MINISTRY OF AGRICULTURE

Stores and Purchases Administration, Ministry of Agriculture, (Dokki) Giza.

May 2, 1942.—Supply of jute sacks, bags, and sacking cloth required for Ministry's Sections.

Conditions and specifications can be obtained from the said Administration, against payment of 30 mills., plus 20 mills. for postage.

HEADQUARTERS OF THE TERRITORIAL FORCES

Headquarters of the Territorial Forces, 24 Sharia Ismail Serry Pasha, Munira, Cairo.

April 11, 1942.—Supply of clothes and equipments.

Price of documents is 60 mills.

ADJUDICATIONS

Pour obtenir des exemplaires des "Conditions générales des offres et des adjudications du Gouvernement", s'adresser à l'Administration intéressée ou à l'Economat Central, Ministère des Finances, le Caire, ou au bureau de M. l'Ingénieur-Inspecteur près le Gouvernement d'Egypte, 41 Tothill Street, Londres S.W. 1.

Le cahier des charges, conditions spéciales, échantillons, etc., relatifs à chaque adjudication, peuvent être obtenus tous les jours, les vendredis et jours fériés exceptés, de 9 h. a.m. à midi, dans les bureaux des administrations intéressées.

Les offres devront être envoyées sous plis cachetés et seront reçues jusqu'au jour fixé pour l'adjudication, à midi, sauf indication contraire.

Des offres pour les adjudications suivantes seront reçues aux bureaux ci-après, aux dates ci-dessous :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie

Avril 2, 1942.—Construction d'un réservoir à benzine souterrain aux ateliers de Hadra, conformément aux spécifications déposées au Service Technique.

Avril 7, 1942.—Travaux d'entretien divers pour compte de l'A.R.P.

Copies du cahier des charges sont remises contre paiement de P.T. 10.

MINISTÈRE DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Direction Générale des Municipalités (Bureau Postal Kasr el Doubara), le Caire.

Avril 25, 1942.—Travaux de macadamisage à Tantah.

Les spécifications y relatives peuvent être obtenues de la dite Direction contre paiement de L.E. 2.

VENTES ET LOCATIONS

MINISTRY OF COMMUNICATIONS

Egyptian State Railways, Telegraphs and Telephones.

Sale of sweepings, dust, mud and stones resulting from the Administration's Workshops, in Cairo district.

For particulars, see E.S.R. Weekly Journal.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie

Une vente aux enchères publiques de vieux matériel aura lieu le 9 avril 1942, à 10 h. a.m. aux Magasins Généraux de Chatby et le 11 avril 1942, au Dépôt de la rue du 1er Khédive, et ce d'après les conditions déposées au Service des Magasins Généraux.

ANNONCE

NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 31 Janvier 1942 publiée en conformité de l'article 8 des Statuts

Service de Banque

	L.E.		L.E.
Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	54,031,228	Capital (300,000 actions de £ 10 chacune, entièrement libérées)	2,925,000
Titres divers	1,509,569	Fonds de réserve :	
Avances sur marchandises	2,437,456	Réserve statutaire	1,462,500
Avances sur Titres	796,274	Fonds de prévoyance	1,462,500
Avances sur d'autres garanties	594,154	Comptes courants, dépôts et autres	34,377,544
Autres avances	475,202	Gouvernement Egyptien	14,900,766
Effets sur l'Etranger	107,755	Gouvernement du Soudan	2,912,919
Effets sur l'Egypte	23,488	Tribunaux mixtes	1,660,309
Immeubles et mobilier	178,697	Compte Spécial de la Dette	3,020,484
Placements à courtes échéances	4,125,225	Comptes banques	4,763,970
Comptes banques	2,553,937	Chèques et effets à payer	187,243
Comptes divers	2,475,081	Comptes divers	3,406,252
Encaisse :			
Billets de banque	1,532,951		
Or	10,573		
Argent, nickel, etc.	227,897		
	<u>1,771,421</u>		
	<u>71,079,487</u>		<u>71,079,487</u>

Service d'émission de billets de banque

	L.E.	L.E.		L.E.
Or	6,240,583		Billets émis	51,700,000
*"Treasury Bills" du Gouvernement Britannique	19,609,417			
	<u>25,850,000</u>			
Titres :				
Titres du Gouvernement Egyptien et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	1,500,000			
"Treasury Bills" et "War Loan" du Gouvernement Britannique	24,350,000			
	<u>25,850,000</u>			
	<u>51,700,000</u>			<u>51,700,000</u>

* Par autorisation du Gouvernement Egyptien ces "Treasury Bills" tiennent lieu d'or.

JOURNAL OFFICIEL

Le "JOURNAL OFFICIEL" paraît les **LUNDI** et **JEUDI** de chaque semaine.

PRIX DU NUMÉRO	}	Pour l'année 1942	20 Mills.
		Pour l'année 1941	40 "
		Pour l'année 1940	100 "

Il n'est conservé en stock aux magasins du Bureau des Publications du Gouvernement, au Ministère des Finances, le Caire, que les numéros de l'année en cours et ceux des deux années précédentes.

Pour obtenir un extrait du "Journal Officiel" des années antérieures, une demande doit être présentée au Bureau des Publications du Gouvernement, à l'Imprimerie Nationale, Boulaç.

Abonnements : Les abonnements partent du premier de chaque mois ; ils sont payables par anticipation, au comptant, par chèque ou mandat postal.

POUR L'EGYPTE Un an, L.E. 1,500 mills.—Six mois, 900 mills.
POUR L'ETRANGER Un an, £ 2·10·0.—Six mois, £ 1·10·0.

Annances : A l'exception du bilan des banques et autres établissements financiers, le "Journal Officiel" n'insère pour les particuliers que les avis ou annonces dont la publication est exigée par la Loi. Prix par ligne: 120 mills.

Prix d'insertion des Statuts de Sociétés: L.E. 50.

Les documents de toute nature destinés à être insérés au "Journal Officiel" doivent être signés par une personne autorisée et devront être adressés comme suit: "Journal Officiel," Imprimerie Nationale, Boulaç.

Le "Journal Officiel" peut être obtenu par l'entremise de tout libraire

IMPRIMÉ À L'IMPRIMERIE NATIONALE DE BOULAC, AU CAIRE,
SOUS LE RÈGNE DE

Sa Majesté FAROUK Ier
AUGUSTE ROI D'EGYPTE

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale et des Journaux Officiels.

MOHAMMED BAKRI.

MINISTÈRE DES FINANCES

Administration des Contributions Directes

Saisies Administratives

Le public est informé qu'il sera procédé par voie de criée aux enchères publiques aux séances qui seront tenues dans les Gouvernorats et les Moudirieh et aux dates ci-dessous mentionnées, à 10 heures du matin, à la vente des immeubles ci-après désignés suivant les clauses et conditions indiquées dans le procès-verbal de vente (modèle No. 69 C.D.) dont copie se trouve au bureau des revenus de chaque Gouvernorat ou Moudirieh.

Moudirieh de Béhéra

‡ Avril 14, 1942.—15 kirats, appartenant à Alya Soliman Dabour, situés dans le village de Kafr Damatiou, Markaz de Kom Hammada, au Hod El Torgomani No. 3, parcelle No. 34, saisis suivant procès-verbal du 27 octobre 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 19,200 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 20 de 1940).

Avril 14, 1942.—12 k. 16 s., appartenant aux hoirs de Elwani Osman Kabil, situés dans le village de Atlamis, Markaz d'El Délingat, au Hod El Kodaba No. 7, parcelle No. 35, saisis suivant procès-verbal du 30 janvier 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 7,700 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 166 de 1940).

Avril 14, 1942.—2 f. 3 k. 8 s., appartenant à Hassan Ali el Komi et Tibre Ali Zeidan et ses frères Mohamed et Hussein, situés dans le village de Gazayer Eissa, Markaz d'El Délingat, au Hod Dayer el Nahia No. 3, parcelles Nos. 1, 25, saisis suivant procès-verbal du 2 avril 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 44,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 34 de 1935).

Avril 14, 1942.—5 feddans, appartenant à Abou Seif Gadallah, situés dans le village de Teiba, Markaz d'El Délingat, au Hod El Sabakhaia No. 5, parcelle No. 31, saisis suivant procès-verbal du 7 décembre 1934, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 4 de 1938).

Avril 14, 1942.—4 feddans, appartenant à Abdallah Berik, situés dans le village de Teiba, Markaz d'El Délingat, au Hod El Sabakhaia No. 5, parcelle No. 24, saisis suivant procès-verbal du 6 février 1937, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 14 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 71 de 1937).

‡ Avril 14, 1942.—2 f. 6 k. 22 s., appartenant à Mohamed Pacha Soliman el Wakil, situés dans le village de Kafra, Markaz d'Abou Hommos, au Hod Dorgham No. 3, première et deuxième divisions, parcelles Nos. 16, 17, 18, 30, saisis suivant procès-verbal du 3 octobre 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 9,600 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, Amin Francis Garbou'a et autres ; au sud, Chemin de fer Egyptien ; à l'est, les héritiers d'Awad Abdel Hamid el Masri et autres ; à l'ouest, les héritiers d'Aly Kandil et autres.

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Béhéra

‡ Avril 14, 1942.—2 feddans, appartenant à Tantawi Farag Zaghloul, situés dans le village de Mehallet Farnawa, Markaz de Choubrakhit, au Hod Rizka el Hadari No. 2, parcelles Nos. 115 et 129, saisis suivant procès-verbal du 9 février 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, les héritiers de Salha Mohamed Masri ; au sud, le reste des parcelles Nos. 115 et 129 ; à l'est, route et Masraf privé ; à l'ouest, cours d'eau.

Avril 14, 1942.—12 feddans, appartenant à Guibriel Matroud Moussa, situés dans le village de Kamha, Markaz d'El Délingat, au Hod El Miet No. 3, parcelles Nos. 55 et 59, saisis suivant procès-verbal du 23 novembre 1933, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 76,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 19 de 1934).

‡ Avril 14, 1942.—25 feddans, appartenant à Habib Dimitri Boulad, situés dans le village de Manchat Aryamoun, Markaz de Damanhour, au Hod El Malaka et El Habs No. 1, deuxième division, parcelle No. 36, saisis suivant procès-verbal du 26 janvier 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 160 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 19 de 1938).

‡ Avril 14, 1942.—23 k. 2 s., appartenant à Bayoumi Eff. Soliman el Wakil, situés dans le village de Kāflah, Markaz d'Abou Hommos, dont 18 k. 8 s., au Hod Dorgham No. 3, première division, parcelles Nos. 16, 17, 18, et 4 k. 18 s., au Hod Dorgham No. 3, 2me division, parcelle No. 30, saisis suivant procès-verbal du 3 octobre 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 3,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 51 de 1939).

‡ Avril 14, 1942.—23 k. 2 s., appartenant à Ahmed Eff. Soliman el Wakil, situés dans le village de Kāflah, Markaz d'Abou Hommos, dont 18 k. 8 s., au Hod Dorgham No. 3, première division, parcelles Nos. 16, 17, 18, et 4 k. 18 s., au Hod Dorgham, Berket el Hagar et Damiro No. 3, 2me division, parcelle No. 30, saisis suivant procès-verbal du 3 octobre 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 3,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 51 de 1938).

‡ Avril 14, 1942.—2 feddans, appartenant à Mohamed Ahmed Eid, situés dans le village d'Ibia el Hamra, Markaz de Délingat, au Hod Kabr el Khadem No. 3, première division, parcelle No. 4, saisis suivant procès-verbal du 15 juillet 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 51,200 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 44 de 1942).

‡ Avril 14, 1942.—12 kirats, appartenant à Nasr el Achri, Mohamed Mohamed el Achri et Gabr el Achri, enfants de Nasr el Achri, situés dans le village d'Ibia el Hamra, Markaz de Délingat, au Hod Kabr el Khadem No. 3, deuxième division, entre la parcelle No. 14, saisis suivant procès-verbal du 7 octobre 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 12,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 12 de 1942).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Béhéra

‡Avril 14, 1942.—4 feddans, appartenant à Mahmoud Abou Wafia, situés dans le village d'Ibia el Hamra, Markaz d'El Délingat, au Hod, El Bouma, El Sinati No. 2, parcelle No. 27, saisis suivant procès-verbal du 15 mars 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 128 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, les héritiers de Youssef Abou Wafia, sur une longueur de 40 kassabas ; au sud, Mohamed el Chaf'i Abou Wafia, sur une longueur de 40 kassabas ; à l'est, les héritiers de Mahmoud el Gwaily, sur une longueur de 33½ kassabas ; à l'ouest, les héritiers d'Abdel Ghaffar Massoud et les héritiers de Mahmoud el Gwaily, sur une longueur de 33½ kassabas.

Moudirieh de Charbieh

Avril 14, 1942.—5 f. 20 k. 12 s., appartenant aux hoirs d'Anwar Rizk Noweir, situés dans le village de Saft Torab, Markaz de Mehalla Kobra, en quatre Hods : (1) 4 feddans, au Hod Dayer el Nahia No. 11, parcelle No. 126 ; (2) 3 k. 21 s., au Hod Dakhlet el Hagar No. 21, parcelle No. 9, Kism Awal ; (3) 8 k. 19 s., au même Hod, parcelle No. 22 ; (4) 1 f. 7 k. 20 s., au même Hod, parcelle No. 28, Kism Tani, saisis suivant procès-verbal du 2 octobre 1933, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 288 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 170 de 1941).

‡Avril 14, 1942.—4 k. 12 s., appartenant à Abdel Hamid Ahmed, situés dans le village de Kafr Diama, Markaz de Kafr el Zayat, au Hod El Kisma No. 4, parcelle No. 66, saisis suivant procès-verbal du 3 mai 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 21,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 44 de 1942).

Avril 14, 1942. — 10 feddans, appartenant à Mohamed Eff. Saïd el Kholi et la dame Dawlat Hanem, situés dans le village d'El Hayatem, Markaz d'El Mehalla el Kobra, au Hod El Nechw No. 25, Kism Tani, parcelle No. 40, saisis suivant procès-verbal du 10 février 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 256 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 143 de 1941).

‡Avril 14, 1942.—2 feddans, appartenant à Abdel Hamid Saad el Gazzar, situés dans le village de Damat, Markaz de Tantah, au Hod Kom el Raml el Kibli No. 20, parcelle No. 20, saisis suivant procès-verbal du 14 septembre 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 83,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 108 de 1941).

‡Avril 14, 1942.—2 fedd., appartenant à la dame Rifka Mahgoub Eff. Gazia, situés dans le village d'Idchay, Markaz de Kafr el Zayat, au Hod El Sakia No. 14, parcelle No. 76, saisis suivant procès-verbal du 8 juillet 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 104 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 78 de 1941).

Maamourieh de Kafr El Cheikh

Avril 11, 1942.—4 feddans, appartenant à Abdel Galil el Far et la dame Aicha Ibrahim Sihim, situés dans le village de Lassifar, Markaz de Dessouk, au Hod El Gheneina No. 18, deuxième section, dans la parcelle No. 34, saisis suivant procès-verbal du 5 juillet 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 89,600 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, Ali Ghanem, sur une longueur de 74½ kassabas ; au sud, le reste des terrains, sur une longueur de 59 kassabas ; à l'est, Tire't Sanhour, sur une longueur de 20 kassabas ; à l'ouest, Zimam Abiouka, sur une longueur de 20 kassabas.

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Dakahlieh

Avril 11, 1942.—5 feddans, appartenant à Sekina Mohamed el Hanafi, situés dans le village de Salahat, Markaz de Dékernès, au Hod El Teloul No. 26, deuxième section, partie de la parcelle No. 19, saisis suivant procès-verbal du 29 avril 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 64 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 66 de 1941).

Avril 11, 1942. — 1 feddan, appartenant à El Cheikh Ismail Awad Aly, situé dans le village d'El Salahat, Markaz de Dékernès, au Hod El Omda No. 6, partie de la parcelle No. 83, saisi suivant procès-verbal du 29 avril 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 44,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 66 de 1941).

‡Avril 11, 1942.—6 f. 2 k. 7 s., appartenant à Mohamed Ahmed Siam, situés dans le village d'El Ghonemich, Markaz de Faraskour, au Hod El Béhéra No. 22, parcelle No. 1, saisis suivant procès-verbal du 5 mai 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 38,400 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 170 de 1941).

Avril 11, 1942.—10 feddans, appartenant à El Cheikh Ghazi Chehata Mosbah et Soliman Ghazi Chehata Mosbah, situés dans le village d'El Salahat, Markaz de Dékernès, au Hod El Chaayba, No. 23, partie des parcelles Nos. 4 et 5, saisis suivant procès-verbal du 29 avril 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 66 de 1941).

‡Avril 11, 1942.—20 k. 12 s., appartenant à Ibrahim Aly Tobar, situés dans le village d'El Aziza, Markaz de Manzala, au Hod Mes'ed No. 11, partie de la parcelle No. 5, saisis suivant procès-verbal du 21 juin 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 54,400 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 97 de 1941).

‡Avril 11, 1942. — 1 feddan, appartenant à Chalabi Mostafa Kassem, situé dans le village d'El Aziza, Markaz de Manzala, au Hod El Fom No. 12, parcelle No. 14, saisi suivant procès-verbal du 21 juin 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 64 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 114 de 1941).

Moudirieh de Charkieh

‡Avril 14, 1942. — 4 feddans, appartenant à El Cheikh Sayed Mohamed Awad, situés dans le village de Kassassin el Sebakh, Markaz de Kafr Sakr, au Hod El Singa No. 12, dans la parcelle No. 58, saisis suivant procès-verbal du 13 mars 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 76,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 1 de 1942).

‡Avril 14, 1942.—1 f. 12 k., appartenant à Ahmed Hassan Pacha, situés dans le village de Nichwa, Markaz de Zagazig, au Hod El Timsah No. 2, Kism Awal, dans la parcelle No. 1, saisis suivant procès-verbal du 27 avril 1934, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 57,600 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 69 de 1934).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Kalioubieh

Avril 14, 1942.—1 feddan, appartenant à la dame Hanieh Mohamed Mohamed el Tawil, situé dans le village de Namoul, Markaz de Toukh, au Hod Nassar Choucha No. 7, parcelle No. 89, saisi suivant procès-verbal du 21 février 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 64 pour la partie saisie. Ce terrain est limité : au nord, canal El Kalioubieh principal ; à l'est, la parcelle No. 70, appartenant aux hoirs d'Abdel Salam Younés Massoud ; au sud, la parcelle No. 90, appartenant à El Sett Hanieh Mohamed el Tawil (Rahn et autres) ; à l'ouest, la parcelle No. 28, appartenant à Ahmed Mohamed Aly Chaaban et autres.

Avril 14, 1942.—2 f. 2 k. 16 s., appartenant aux hoirs d'El Cheikh Abdel Momen Abou Zeid Moussa, situés dans le village de Bahada, Markaz de Kalioub, au Hod Abou Nofel No. 9, parcelle No. 26, saisis suivant procès-verbal du 26 juin 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 128 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 73 de 1939).

Moudirieh de Guizeh

‡Avril 14, 1942. — 15 sahms, appartenant à Mohamed Eff. Mostapha Abd Rebbou, situés dans le village de Meniel el Rodah, Bandar de Guizeh, au Hod El Alf No. 1, parcelle No. 68, saisis suivant procès-verbal du 7 juin 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 64 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 44 de 1942).

‡Avril 14, 1942.—3 feddans, par indivis dans 5 f. 8 k. 4 s., appartenant à Abbas Abdel Khalek Sobh el Tahaoui, situés dans le village d'El Bassatin, Markaz de Guizeh, au Hod El Gabal el Charki No. 10, parcelle No. 5, saisis suivant procès-verbal du 5 mai 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 28,800 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, séparation du Hod Sidi Mohie el Din et Hod El Gabal el Charki et les terrains d'Abbas Eff. Abdel Khalek el Tahaoui, sur une longueur de 250 kassabas ; au sud, Abbas Eff. Abdel Khalek el Tahaoui, sur une longueur de 250 kassabas ; à l'est, Abbas Eff. Abdel Khalek el Tahaoui, sur une longueur de 6 kassabas ; à l'ouest, Guisr Omoumi, sur une longueur de 6 kassabas.

‡Avril 14, 1942.—14 sahms, appartenant à Mohamed Younés Barakat, situés dans le village de Manial el Rodah, Bandar de Guizeh, au Hod El Alf No. 1, parcelle No. 88, Chareh Fahmi No. 126, saisis suivant procès-verbal du 7 juin 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 64 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, Chareh Fahmi No. 126, sur une longueur de 2 kassabas ; au sud, la maison d'Ahmed Eff. Ismaïl, parcelle No. 5, sur une longueur de 2 kassabas ; à l'est, terrains vagues, appartenant à Mansi Ibrahim, sur une longueur de 4,3 kassabas ; à l'ouest, El Cheikh Hassan Hanafi, parcelle No. 5, sur une longueur de 4,3 kassabas.

Moudirieh de Béni-Souef

Avril 14, 1942.—2 f. 18 s., appartenant à Hassan Abdel Latif, situés dans le village de Kay, Markaz de Béni-Souef, au Hod El Baten el Wastany No. 22, dans la parcelle No. 67, saisis suivant procès-verbal du 1^{er} octobre 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 51,200 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 152 de 1941).

Avril 14, 1942.—2 f. 19 s., appartenant à Faizallah Abdel Latif, situés dans le village de Kay, Markaz de Béni-Souef, au Hod El Baten el Wastany No. 22, dans la parcelle No. 67, saisis suivant procès-verbal du 1^{er} octobre 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 160 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 161 de 1941).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Béni-Souef

Avril 14, 1942.—2 kirats, appartenant à la dame Zeinab Hanem, fille de Sayed Ahmed Bey Za'zou', situés dans le village de Maassaret Abou Sir, Markaz d'El Wasta, au Hod Abou Mikhail el Bahary No. 6, dans la parcelle No. 7, saisis suivant procès-verbal du 14 août 1933, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 1,300 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 69 de 1934).

Avril 14, 1942.—14 kirats, appartenant à Mohamed Tewfik Za'zou' connu par Omar, situés dans le village de Maassaret Abou Sir, Markaz d'El Wasta, au Hod Abou Mikhail No. 6, parcelles Nos. 29 et 37, saisis suivant procès-verbal du 5 janvier 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 7 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 91 de 1935).

Avril 14, 1942.—1 f. 10 k. 12 s., appartenant à Hemeida Moussa Hemeida, situés dans le village de Nawamis, Markaz d'El Wasta, au Hod Aly Ramadan No. 2, dans la parcelle No. 27, saisis suivant procès-verbal du 5 janvier 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 7,300 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 64 de 1935).

Avril 14, 1942.—6 feddans, appartenant à Hindawy Abdel Rahman, situés dans le village de Nawamis, Markaz d'El Wasta, au Hod Hussein Bey Namek No. 11, parcelle No. 12, saisis suivant procès-verbal du 8 octobre 1933, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 92,200 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 102 de 1934).

Avril 14, 1942.—1 f. 12 k. 18 s., appartenant à Abdel Gayed Aly et Aly Aly, situés dans le village de Nawamis, Markaz d'El Wasta, au Hod Dayer el Nahia No. 8, dans la parcelle No. 17, saisis suivant procès-verbal du 8 octobre 1933, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 12 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 64 de 1935).

Avril 14, 1942.—1 feddan, appartenant à Leissy Mohamed Moustapha, situé dans le village de Nawamis, Markaz d'El Wasta, au Hod Mohamed Moustapha No. 6, dans la parcelle No. 1, saisi suivant procès-verbal du 16 février 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 16 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 24 de 1935).

Avril 14, 1942.—1 feddan, appartenant à Leissy Mohamed Moustapha Mogazy et la dame Sababel fille d'Ibrahim Abdallah, situé dans le village de Nawamis, Markaz de Béni-Souef, au Hod Mohamed Moustapha No. 6, dans la parcelle No. 2, saisi suivant procès-verbal du 16 février 1935, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 12,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 24 de 1935).

Avril 14, 1942.—4 f. 22 k. 20 s., appartenant à Abdel Ghaffar Mabrouk, situés dans le village de Miana, Markaz de Béni-Souef, au Hod El Malaka No. 13, dans la parcelle No. 8, saisis suivant procès-verbal du 5 juillet 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, la parcelle No. 3, au même Hod, appartenant à Abdel Ghaffar Mabrouk ; au sud, la parcelle No. 9, au même Hod, appartenant à la dame Gobbazy fille d'Abdallah ; à l'est, division du Hod No. 14 ; à l'ouest, la parcelle No. 11, au Hod No. 12, appartenant à Ahmed Bey Effat Abdel Aal.

